ÉCOLE L'Étincelle Trois-Saisons

INFO-PARENTS
Octobre

Calendrier des activités d'octobre

11 octobre : congé Action de Grâce
13-14 et 15 octobre : photo scolaire
19 octobre : Conseil d'établissement
22 octobre : Journée pédagogique

Info Covid

Voici un rappel des symptômes pour lesquels votre enfant doit être retiré du milieu scolaire et testé pour la covid.

1. Enfants de **5 ans et moins:**

POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 MOIS	POUR LES 6 MOIS A 5 ANS
Si l'enfant présente un des symptômes identifiés à la case de droite de ce tableau, veuillez appeler la ligne Info-Santé (811) et suivre les recommandations données.	Un des symptômes ou regroupements de symptômes suivants depuis plus de 24 heures[1] : • Fièvre ≥38,5°C (rectale) • Symptômes respiratoires : toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer • Mal de gorge **ET** fièvre modérée ≥38,1°C (rectale) • Douleurs abdominales, vomissements ou diarrhée **ET** fièvre modérée ≥38,1°C (rectale) 1. Pendant les **premières 24 heures** l'enfant doit être **isolé** et **observé** sans subir de test. S'il présente toujours les symptômes précédents après 24 heures, il est indiqué de passer un test.

2. Personne de **6 ans et plus:**

UN symptôme parmi les suivants :	OU DEUX symptômes parmi les suivants[2] :
• Fièvre ≥38,1°C (T° buccale) • Perte d'odorat soudaine, altération ou perte de goût (sans congestion nasale) • Toux (nouvelle ou aggravée) • Essoufflement • Difficulté à respirer • Mal de gorge	• Mal de tête • Fatigue intense • Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique) • Perte d'appétit importante • Nausées ou vomissements • Douleur abdominale (mal de ventre) • Diarrhée 2. Si la personne présente **UN SEUL** des symptômes ci-haut, **observer** les symptômes et **réévaluer** régulièrement jusqu'à disparition : (outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19).

État général de l'enfant

En dépit de la covid, il se pourrait que la condition de santé et l'état général de votre enfant ne lui permette pas d'être à l'école s'il est malade. A titre d'exemple, si votre enfant fait de la diarrhée et qu'il n'a pas d'autres symptômes, il n'a pas à aller se faire tester pour la covid mais nous ne pourrons pas le garder à l'école malgré tout. Nous vous invitons à garder votre enfant à la maison le matin si vous observez que son état général s'est détérioré car s'il se présente à l'école, nous aurons à vous rappeler pour que vous veniez le chercher.

Cour d'école Trois-Saisons

L'année scolaire étant bien entamée, les plus jeunes sont familiers avec l'environnement scolaire. Nous demandons donc maintenant aux parents de demeurer à l'extérieur du terrain de l'école au moment de venir reconduire et chercher leur enfant lorsque ces arrivées et départs se passent entre 8h12 et 15h47. Ainsi, à des fins de sécurité et pour préserver la confidentialités des interventions, seuls les membres du personnel sont autorisés sur la cour d'école durant les heures scolaires (excluant les entrées ou arrivées durant le service de garde).

Pour les élèves du préscolaire, notez que l'enseignante reconduira votre enfant dans la zone délimitée en bleu sur la présente image.

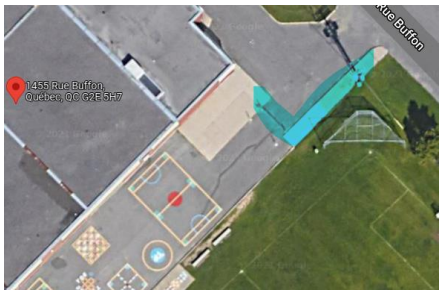

Nous vous remercions de votre collaboration

Rappel facturation

Si vous n'avez pas encore acquitté le paiement de la facture scolaire de début d'année, nous vous demandons d'aller consulter votre état de compte sur Mozaïk portail et d'effectuer le paiement dans les meilleurs délais.

Bulletins et communications aux parents

Cette année encore, l'année scolaire sera divisée en deux étapes et un bulletin sera transmis au terme de chacune :

- La 1re étape se terminera le 21 janvier 2022 et les parents recevront une première communication le 19 novembre.
- La 2e étape se terminera le 23 juin et les parents recevront une communication le 19 avril.

A la mi-novembre, les parents recevront en même temps que la première communication un document les informant de la nature et des principaux moments d'évaluation.

Journées pédagogiques flottantes

Veuillez noter qu'en plus des 18 journées pédagogiques fixes au calendrier s'ajoutent deux journées pédagogiques flottantes aux dates suivantes :
Lundi 24 janvier 2022
Lundi 14 mars 2022

Service de garde

Vous recevrez aujourd'hui l'état de compte du mois d'octobre par courriel. Il est important de l'acquitter dans les plus brefs délais afin de ne pas accumuler de retard.

Journée pédagogique du 22 octobre

La période d'inscription pour la journée du 22 octobre se déroulera du **7 au 14 octobre.** Vous pourrez inscrire vos enfants via Internet. Vous recevrez un courriel cette semaine avec le lien vous permettant de faire l'inscription et vous devrez compléter un formulaire par enfant. Après la date limite d'inscription, aucun élève ne pourra être inscrit. Tout enfant qui se présentera le matin même sans avoir été inscrit dans les délais prévus ne pourra participer à cette journée. Veuillez noter que l'ouverture et la fermeture du service de garde se feront uniquement à l'école L'Étincelle lors de cette journée pédagogique. Enfin, veuillez noter que dans

l'éventualité où nous aurions un trop grand nombre d'inscriptions, nous pourrions refuser les élèves plus vieux dû à un manque de personnel.

Photo scolaire

Cette année, la photo scolaire se déroulera sur trois journées :

Mercredi 13 octobre	Toutes les classes de Trois-Saisons
Jeudi 14 octobre	Classes suivantes de l'Étincelle : Mme Julie (702), Mme Simone (301), Mme Esther (401), Mme Emmanelle (401), M. Sébastien (501), Mme Caroline F (704), Mme Marie-Claude (705), Mme Chantale (601), Miss Lorraine (602), Mme Caroline G. (706)
Vendredi 15 octobre am	Classes suivantes de l'Étincelle : Mme Anne (703), Mme Marie-Pierre (402) et Mme Geneviève (502)

C'est Le studio Photonikplus qui viendra effectuer la prise de photo.

Pour chaque journée, nous avons besoin de **deux parents bénévoles**. Si vous avez des disponibilités, même si c'est pour une demi-journée, merci de communiquer avec nous au 418-871-6414 ou encore en répondant au présent courriel.

Absence de votre enfant du service de garde reliée à la covid

Si votre enfant est à la maison en isolement soit parce qu'il présente des symptômes de la covid ou encore parce qu'il est en attente d'un résultat, les frais de garde devront être payés selon votre réservation. La facturation est alors traitée comme s'il était absent pour toute autre maladie.

Toutefois, tout élève qui obtiendrait un résultat positif ou qui est placé en quarantaine selon les directives de la santé publique sera crédité pour son absence au service de garde. Le parent devra à ce moment fournir une pièce justificative émise par la santé publique, soit une attestation du résultat du test de dépistage ou l'attestation de fin d'isolement, qu'il pourra se procurer en faisant la demande à archivescliniques.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca . C'est seulement à la réception de ce document que les corrections à votre état de compte seront effectuées. Merci de transmettre le tout à kathy.brousseau@csdecou.qc.ca .

Allergies

Un petit rappel en ce début d'année scolaire concernant les allergies alimentaires puisque de nombreux enfants sont porteurs d'allergies sévères à notre école.

Nous sollicitons votre collaboration pour fournir à votre enfant des repas et collations exempts d'allergènes tels que l'arachide, les noix et leurs dérivés. Les arachides et les noix se retrouvent dans une foule d'aliments et, souvent, de façon camouflée. Pour s'assurer que les collations que vous achetez ne contiennent pas d'arachides, de noix ou de graines, consultez la liste des ingrédients apposée sur l'emballage des produits.

Même une infime quantité d'allergènes peut provoquer une réaction grave. La sécurité des élèves passe par la collaboration de tous.

Maladies infectieuses et poux

Même si nous parlons beaucoup de la covid, d'autres maladies infectieuses peuvent être présentes en milieu scolaire et doivent être déclarées. Ainsi, la gastro, la varicelle, le streptocoque, l'oxyurose de même que la pédiculose doivent nous être rapportées. Nous avons des enfants avec une santé plus précaire. Notre souci est de limiter la propagation des maladies dans notre école. Il est donc primordial de déclarer tous les cas de maladies infectieuses au secrétariat de l'école. L'infirmière scolaire se fera un plaisir de vous guider et conseiller si besoin.

Isabelle Doré
Directrice

Manon Chamberland
Directrice adjointe